



AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Arrêté préfectoral du 02 avril 2019

Bénéficiaire : ALSACHIMIE (Route Départementale 52 – 68490 Chalampé)

Objet : Défrichement de parcelles boisées sises à Bantzenheim et Ottmarsheim

A partir du 15 octobre 2023, L'entreprise ALSACHIMIE va mettre en œuvre le défrichement autorisé par arrêté préfectoral n° 2019-1041 en date du 02 avril 2019.

Conformément à l'article L.341-4 du code forestier, un affichage est réalisé sur le terrain et en mairie.

Le plan cadastral des parcelles à défricher est consultable en mairie pendant la durée des opérations de défrichement.

Contact de l'entreprise :

Mr Patrick RENCK – 03.89.26.58.16 – Email : patrick.renck@alsachimie.com

Droit de recours : le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue d'affichage sur le terrain et en mairie (le point de départ étant la date la plus tardive de ces deux affichages).